



Informations communales - Lettre N°6

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,
Voici les actualités du jour.

Allocation de rentrée scolaire - Enfants de 6 à 18 ans

Caisse d'Allocations familiales

- Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez télécharger un formulaire dans la rubrique [Les services en ligne](#) > [Faire une demande de prestation](#) > [Allocation de rentrée scolaire](#), l'imprimer et le renvoyer rempli à votre Caf.
- Si vous êtes allocataire et si vous y avez droit, l'Ars est versée automatiquement pour vos enfants qui auront de 6 à 15 ans le 31 décembre suivant la rentrée.
- Pour ceux âgés de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 2000 et le 31 décembre 2002 inclus), à partir de mi-juillet, vous devez déclarer que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2018 dans la rubrique « Mon Compte » sur [caf.fr](#) ou à partir de l'application mobile « [Caf - Mon Compte](#) ».
- Si votre enfant entre en CP en septembre mais n'aura 6 ans qu'en 2019, vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire.

14 juillet à St-Martin-la-Garenne

- Au stade municipal dès 14h30
- Concours de pétanque
- 18h30 Ouverture du bar (bière, soda...)
- 19h30 Barbecue
- 21h00 Début du bal populaire
- 22h00 Lâcher de lanternes volantes
- 22h45 Pot républicain
- 23h15 Feu d'artifice

[En savoir plus sur les festivités, inscriptions... ? Cliquer ici](#)

Sortie à Rouen - L'Armada de la liberté

Une belle sortie organisée par le CCAS de Guernes

Près de 40 personnes déjà inscrites.
En savoir plus ? [Cliquer ici](#)

Excellente continuation à vous sous le soleil

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

